

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

---

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par

Mme Regol, M. Lucas, M. Iordanoff et Mme Belluco

-----

### ARTICLE 15

Après le mot :

« associant »,

insérer les mots :

« le service d'incendie et de secours et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste vise à compléter la nouvelle rédaction de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure pour que les sapeurs-pompiers soient également associés à la mise en place, à l'évaluation et la révision des plans communaux de sauvegarde.